

**ANNEXE 1 – DÉLIBÉRATIONS DE TRANSFERT
DE LA COMPÉTENCE VOIRIE**



Délibération n° 2010-241

OBJET : VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE DE VOIRIE ET TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES

Siège social : mairie de Palaiseau

Nombre de délégués en exercice	:	42
Présents	:	35
Présents et représentés	:	41
Votants	:	41

Le jeudi 16 décembre 2010, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le vendredi 10 décembre 2010, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de M. François LAMY, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

M. Jean-François	VIGIER	commune de Bures-sur-Yvette
M. Yvon	DROCHON	commune de Bures-sur-Yvette
Mme Anne	BODIN	commune de Bures-sur-Yvette
M. Michel	BOURNAT	commune de Gif-sur-Yvette
Mme Brigitte	BALE	commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Pierre	BOURIOT	commune de Gif-sur-Yvette
Mme Françoise	SAUVALLE	commune de Gif-sur-Yvette
M. Dimitri	TCHORELOFF	commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	commune de Gif-sur-Yvette
Mme Chantal	BOCS	commune de Gometz-le Châtel
Mme Martine	KOECHLIN-CAMBER	commune de Gometz-le-Châtel
Mme Françoise	RIBIERE	commune d'Igny
M. Eric	LOMBARD	Commune d'Igny
M. Pierre	PICOT	commune d'Igny
M. Pierre	SALINIER	commune d'Igny
M. David	ROS	commune d'Orsay
Mme Marie-Pierre	DIGARD	commune d'Orsay
M. Jean-François	DORMONT	commune d'Orsay
M. Joël	EYMARD	commune d'Orsay
M. David	BODET	commune de Palaiseau
M. François	LAMY	commune de Palaiseau
M. Arnaud	DESCHAMPS	commune de Palaiseau
M. Alain	DUBOIS-GUICHARD	Commune de Palaiseau
M. François	LAMBERT	commune de Palaiseau
M. Daniel	LA PERSONNE	commune de Palaiseau
Mlle Vanessa	MANTOAN	commune de Palaiseau

☎ CAPS Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay Parc Orsay Université 26, rue Jean Rostand 91898 Orsay cedex

☎ téléphone 33 (0)1 69 35 60 60 télécopie 33 (0)1 69 35 66 37

■ Bures-sur-Yvette Gometz-le-Châtel Gif-sur-Yvette Igny Orsay Palaiseau Saclay Saint-Aubin Vauhallan Villiers-le-Bâcle



Délibération n° 2010-241

M. Michel	ROUYER	commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	commune de Saclay
M. Serge	RECOULES	commune de Saclay
M. Gaëtan	de GUILLEBON	commune de Saint-Aubin
M. Bernard	MAZIERE	commune de Saint-Aubin
M. Roger	MARTINACHE	commune de Vauhallan
M. Pascal	NAWROCKI	commune de Vauhallan
M. Jean Pierre	RIGAL	commune de Villiers-le-Bâcle
M. Jacques	GIMEL	commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean LANVIER pouvoir à M. Jean-François VIGIER
 M. Jean BERTSCH pouvoir à M. Michel BOURNAT
 M. Jean-François RIMBERT pouvoir à M. Arnaud DESCHAMPS
 Mme Catherine GIMAT pouvoir à Mme Marie-Pierre DIGARD
 M. David SAUSSOL pouvoir à M. Dimitri TCHORELOFF
 Mme Rosalia MARX pouvoir à M. Alain DUBOIS-GUICHARD

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

DELEGUES ABSENTS

M. Jean-Claude MAUGIS commune de Saclay

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : M. Arnaud DESCHAMPS



Délibération n° 2010-241

Objet : VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE DE VOIRIE ET TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Mme Françoise RIBIERE.

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5216-5, L 2143-3 et L 5211-17 ;

VU les articles L 111-1, L 141-3 et L 141-12 du code de la voirie routière ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération ;

VU la compétence optionnelle en matière de voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire prévue à l'article 8.1 des statuts ;

VU la délibération n° 2005-159 du 24 novembre 2005 approuvant les critères permettant de définir la voirie d'intérêt communautaire et ses modalités d'intervention ;

VU la délibération n° 2005-195 du 15 décembre 2005 définissant la liste des voies déclarées d'intérêt communautaire ;

VU l'avis de la commission n° 1 « Aménagement, Environnement, Travaux, Réseaux, Habitat, Ville » du 3 novembre 2010 ;

VU l'avis de la commission n° 5 « Finances, personnels, administration générale, transferts de charges » du 3 novembre 2010 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 02 décembre 2010 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. DECIDE d'abroger, les délibérations n° 2005-159 du 24 novembre 2005 et n° 2005-195 du 15 décembre 2005 définissant respectivement l'intérêt communautaire et la liste des voies s'y rattachant.



Délibération n° 2010-241

2. DECLARE d'intérêt communautaire toutes les voies qui appartiennent au domaine public communal et ses dépendances dont la liste est annexée à la présente délibération déterminée soit :
 - Par le plan parcellaire
 - Par un plan d'alignement
 - Par un alignement individuel

3. RAPPELLE que l'étendue de la compétence voirie comprend la création, l'aménagement, l'entretien et la conservation de la voie ainsi que les parcs de stationnement.

A ce titre, la Communauté d'agglomération assure les travaux, les charges d'exploitation et de fonctionnement sur :

- Les fondations de chaussée et de trottoir ;
- Les bordures de trottoir, les caniveaux et les avaloirs ;
- Les revêtements de trottoir ;
- Les revêtements de la bande de roulement des voies;
- Les accotements et les fossés permettant l'écoulement des eaux pluviales sont pris en compte dans le cas de voiries entourées d'espaces naturels ou agricoles ;
- Les ouvrages d'art et les murs de soutènement supportant les voiries et leurs dépendances, les murets et clôtures;
- L'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunications;
- Le mobilier urbain (corbeilles à papier, bancs, arrêts de bus, etc...) ;
- L'éclairage des voies publiques communales ; la consommation d'électricité s'y rapportant ; la signalisation lumineuse tricolore;
- Les espaces verts et plantations associés à la voirie et à l'espace public communal ; (à l'exception du fleurissement) ;
- Les aires de stationnement appartenant au domaine public communal
- La signalisation directionnelle ;
- La signalisation horizontale et verticale représentant l'axe de la chaussée, la délimitation des voies, celle relative à la circulation et au stationnement ;
- Les ouvrages de collecte et de traitement des eaux pluviales de voirie ;
- Le nettoyage et la viabilité hivernale de toutes les emprises, chaussées comprises.



Délibération n° 2010-241

En outre et au titre de l'intérêt communautaire, la Communauté d'agglomération pourra participer au cas par cas au financement des programmes d'accompagnement des travaux réalisés sur les routes nationales et départementales qui traversent l'agglomération : ces décisions devront faire l'objet de délibérations expresses du Conseil communautaire.

Pour le financement des travaux d'investissement, un fond de concours sera mis en place, si la commune le souhaite. Il permettra de faire financer 50 % du montant hors taxe après subventions des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage Communauté d'agglomération, par les communes. Des conventions de participation financière seront établies pour chaque opération.

4. DECIDE que l'ensemble de ces dispositions prendront effet le 1^{er} janvier 2011.

Fait et délibéré le jeudi 16 décembre 2010
Extrait conforme à l'original

Le Président,

François LAMY

ADOPTÉE par (39 VOIX)

39 POUR : M. Jean-François VIGIER, M. Yvon DROCHON, M. Jean LANVIER, Mme Anne BODIN, M. Michel BOURNAT, Mme Brigitte BALE, M. Jean BERTSCH, M. Jean-Pierre BOURIOT, Mme Françoise SAUVALLÉ, M. Dimitri TCHORELOFF, M. Jean-Luc VALENTIN, Mme Chantal BOCS, Mme Martine KOEHLIN-CAMBER, Mme Françoise RIBIERE, M. Eric LOMBARD, M. Pierre PICOT, M. Jean-François RIMBERT, M. Pierre SALINIER, M. David ROS, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Jean-François DORMONT, M. Joël EYMARD, Mme Catherine GIMAT, M. David SAUSSOL, M. David BODET, M. François LAMY, M. Arnaud DESCHAMPS, M. Alain DUBOIS-GUICHARD, M. François LAMBERT, M. Daniel LA PERSONNE, Mlle Vanessa MANTOAN, Mme Rosalia MARX, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Serge RECOULES, M. Gaëtan de GUILLEBON, M. Bernard MAZIERE, M. Jean Pierre RIGAL, M. Jacques GIMEL

0 CONTRE :

2 ABST. : M. Roger MARTINACHE, M. Pascal NAWROCKI

ID Télétransmission : A091-249100405-20101216-6698-DE-1-1_0
Date AR Préfecture : 20/12/10

OBJET : VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE- EXTENSION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE DE VOIRIE ET TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES

Siège social : mairie de Palaiseau
 Nombre de délégués en exercice : 58
 Présents : 52
 Présents et représentés : 56
 Votants : 56

Le jeudi 18 décembre 2014, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 12/12/2014, s'est réuni 19h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Arnaud	POIRIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Anne	BODIN	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Brigitte	BALE	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Anne	de ROCQUIGNY	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Christian	SEGRS	Commune d'Igny
Mme. Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Stanislas	HALPHEN	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Pierre	BERTIAUX	Commune d'Orsay
Mme. Eliane	SAUTERON	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau



Délibération n° 2014-307

Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Eric	HOUET	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
Mme. Isabelle	de MONTGOLFIER	Commune de Saclay
M. Jean-Jacques	DEBRAS	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Gérard	GUILLAN	Commune de Saint-Aubin
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
Mme. Ouidam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
Mme. Marie-Elisabeth	MARTIN	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Gilbert	PIANTONI	Commune des Ulis
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Mme. Denise	GARCIA	Commune de Vauhallan
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
Mme. Sophie	DEQUEKER	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. François ROMAIN pouvoir à Mme. Sophie DEQUEKER
 Mme. Denise CHALEM pouvoir à M. Grégoire de LASTEYRIE
 Mme. Dieynaba KAMARA pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX
 Mme. Claire ROBILLARD pouvoir à M. David ROS

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

DELEGUES ABSENTS

Mme. Marie-Christine	FAURIAUX-REGNIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Nicole	ABRIAL	Commune de Gif-sur-Yvette



Délibération n° 2014-307

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : M. Michel ROUYER



Délibération n° 2014-307

Objet : VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE- EXTENSION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE DE VOIRIE ET TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES

Le Conseil Communautaire,
Sur rapport de M. Patrice GILBON.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5216-5 II et III ;

VU le Code de la voirie routière, notamment l'article L111-1, L141-3 et L141-12 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-PREF-DRCL/562 du 04 septembre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay et modification de ses statuts ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment son article 8-1 relative à la compétence optionnelle « Voiries et parcs de stationnement d'intérêt communautaire » ;

VU la délibération n°2010-241 du 16 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de voiries et tableau de classement des voies pour les communes de Gometz-le-Châtel, Igny, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin et Villiers-le-Bâcle ;

CONSIDÉRANT que l'intérêt communautaire défini précédemment peut être modifiée à tout moment ;

CONSIDÉRANT la volonté des communes de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Les Ulis et Vauhallan de transférer leurs voiries à la Communauté d'agglomération suivant les critères définis par le Conseil communautaire par la délibération précitée du 16 décembre 2010 ;

VU l'avis de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) en date du 09 décembre 2014 relatif à l'évolution du transfert des voiries ;

VU l'avis de la Commission n°1 « Aménagement Territorial et Travaux » du 08 décembre 2014 ;



Délibération n° 2014-307

VU l'avis de la Commission n°4 « Ressources » du 10 décembre 2014 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE.

A la majorité absolue des suffrages exprimés.

1. ETEND l'intérêt communautaire aux voiries des communes de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Les Ulis et Vauhallan ;
2. DECLARE d'intérêt communautaire toutes les voies qui appartiennent au domaine public communal et ses dépendances dont la liste est annexée à la présente délibération déterminée soit /
 - Par le plan parcellaire
 - Par un plan d'alignement
 - Par un alignement individuel
3. RAPPELLE que l'étendue de la compétence voirie comprend la création, l'aménagement, l'entretien et la conservation de la voie ainsi que les parcs de stationnement.

A ce titre, la Communauté d'agglomération assure les travaux, les charges d'exploitation et de fonctionnement sur :

- les fondations de chaussée et de trottoir ;
- les bordures de trottoir, les caniveaux et les avaloirs ;
- les revêtements de trottoir ;
- les revêtements de la bande de roulement des voies ;
- les accotements et les fossés permettant l'écoulement des eaux pluviales sont pris en compte dans le cas de voiries entourées d'espaces naturels ou agricoles ;
- les ouvrages d'art et les murs de soutènement supportant les voiries et leurs dépendances, les murets et clôtures ;
- l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunications ;
- le mobilier urbain (corbeilles à papier, bancs, arrêts de bus, etc...) ;
- l'éclairage des voies publiques communales ; la consommation d'électricité s'y rapportant ; la signalisation lumineuse tricolore ;
- les espaces verts et plantations associés à la voirie et à l'espace public communal (à l'exception du fleurissement) ;
- les aires de stationnement appartenant au domaine public communal et attenantes à la voirie ;
- la signalisation directionnelle ;



Délibération n° 2014-307

- la signalisation horizontale et verticale représentant l'axe de la chaussée, la délimitation des voies, celle relative à la circulation et au stationnement ;
- les ouvrages de collecte et de traitement des eaux pluviales de voirie ;
- le nettoyage et la viabilité hivernale de toutes les emprises, chaussées comprises.

En outre et au titre de l'intérêt communautaire, la Communauté d'agglomération pourra participer au cas par cas au financement des programmes d'accompagnement des travaux réalisés sur les routes départementales qui traversent l'agglomération : ces décisions devront faire l'objet de délibérations expresses du Conseil communautaire.

Pour le financement des travaux d'investissement, un fonds de concours sera mis en place, si la commune le souhaite. Il permettra de faire financer 50 % du montant hors taxe après subventions des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage Communauté d'agglomération, par les communes. Des conventions de participation financière seront établies pour chaque opération ;

4. DECIDE que l'extension de la compétence aux voiries des communes de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Les Ulis et Vauhallan sera effective au 1^{er} janvier 2015 ;
5. AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré le jeudi 18 décembre 2014
Extrait conforme à l'original.



Le Président,

Michel BOURNAT

ADOPTÉE par (56 VOIX)

56 POUR :

M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Arnaud POIRIER, Mme. Anne BODIN, M. Michel BOURNAT, Mme. Brigitte BALE, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean-Luc VALENTIN, Mme. Anne de ROCQUIGNY, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, Mme. Lucie SELLEM, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Christian SEGERS, Mme. Nathalie FRANCESETTI, M. Frédéric DURO, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Stanislas HALPHEN, Mme. Michèle VIALA, M. Pierre BERTIAUX, Mme. Eliane



Délibération n° 2014-307

SAUTERON, M. Raymond RAPHAEL, M. Grégoire de LASTEYRIE, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, Mme. Denise CHALEM, M. Pierre COSTI, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Eric HOUET, Mme. Dieynaba KAMARA, M. Gilles CORDIER, Mme. Claire ROBILLARD, M. Michel ROUYER, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Christian PAGE, Mme. Isabelle de MONTGOLFIER, M. Jean-Jacques DEBRAS, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Gérard GUILLAN, Mme. Françoise MARHUENDA, M. Paul LORIDANT, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Babacar FALL, Mme. Marie-Elisabeth MARTIN, M. Hervé LEFORT, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Jean ROZNOWSKI, Mme. Sonia DAHOU, M. Gilbert PIANTONI, M. François HILLION, Mme. Denise GARCIA, M. Patrice GILBON, Mme. Sophie DEQUEKER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-249100405-20141223-DELIB-307-AU
Date AR Préfecture : 23/12/14

